

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_216

Objet : Participation financière de Cœur de Flandre aggro pour la mise en œuvre de la partie investissement (aides aux travaux de rénovation) dans le cadre du PIG "Mon Accompagnateur Renov" - Année 2025

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

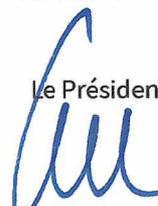
Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a figure holding a scale and a sword, with a star above. Below the figure, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_216

Objet : Participation financière de Cœur de Flandre agglo pour la mise en œuvre de la partie investissement (aides aux travaux de rénovation) dans le cadre du PIG "Mon Accompagnateur Renov" - Année 2025

Le Syndicat Mixte Flandre Lys a mis en place en 2013, en collaboration avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des propriétaires occupants (ressources modestes et très modestes) et des propriétaires bailleurs du parc privé. Les objectifs qualitatifs du programme sont les suivants :

- la résorption de l'habitat indigne,
- la promotion de la qualité environnementale des logements à travers la performance thermique,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- le développement d'une offre locative à loyer maîtrisé destinée à des publics locataires parmi les plus en difficulté.

Depuis 2013, il y a eu deux programmes :

- le PIG n°1 (2013-2018) avec l'opérateur Soliha
- le PIG n°2 (2019-2023) avec l'opérateur Inhari

A la demande de l'Anah, dans l'attente de la réforme des dispositifs au niveau de l'Anah, le PIG n°2 a été prorogé pour 2024 et 2025 (nouvel opérateur : Citémétrie), avec pour intérêt :

- le maintien de la dynamique en cours pour les propriétaires, sans rupture, dans la perspective d'un prochain programme,
- la poursuite des politiques en faveur de l'accompagnement des ménages sur les 3 volets : la lutte contre la précarité énergétique, le maintien dans le logement et la lutte contre le logement indigne, avec un renforcement des financements sur ce dernier axe,
- une augmentation des dossiers de propriétaires bailleurs « énergie » et « LHI ».

La répartition des dossiers et des financements pour 2025 est détaillée comme suit :

Type de propriétaires	Nombre de dossiers	Montants de l'aide par dossier validé ANAH	Total
Propriétaires occupants travaux lourds (PO M ou TM)	5	3 000 €	15 000 €
Propriétaires occupants prime rénov sérénité économie d'énergie/autonomie (PO M ou TM)	90	1 000 €	90 000 €
Propriétaires bailleurs Travaux lourds	15	3 000 €	45 000 €
Propriétaires bailleurs économie d'énergie	9	1 000 €	9 000 €
TOTAL	119		159 000 €

Les participations des deux EPCI adhérents au Syndicat Mixte sont versées en fonction de leur poids démographique (nombre d'habitants). Pour 2025, ces montants restent inchangés par rapport à 2024 :

Objectifs prévisionnels 2025	
119 dossiers maximum	Enveloppe 2025 : 130 000 € - Cœur de Flandre agglo (72,5% - 104 258 habitants) : 94 250 € - CCFL (27,5% - 39 541 habitants) : 35 750 € - SMFL : 29 000 €

Les EPCI verseront cette participation de la manière suivante :

	Versement au 1 ^{er} trimestre 2025	Solde
Coeur de Flandre agglo	Avance de 70 687,50 €	En fonction des dépenses engagées et dans la limite de 23 562,50 €
CCFL	Avance de 26 812,50 €	En fonction des dépenses engagées dans la limite de 8 937,50 €

Il vous est proposé :

- de participer au financement du Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Accompagnateur Renov' pour l'année 2025 à hauteur de 1 000 € par dossier et de 3 000 € pour les dossiers « travaux lourds », dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 94 250 €,
- d'autoriser le paiement de la participation de Cœur de Flandre agglo pour la mise en œuvre de la partie investissement du PIG Mon Accompagnateur Renov' pour l'année 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

